

LA TROUSSE MÉDICOLÉGALE

C'est quoi?

La trousse médico-légale consiste en un examen médical complet au cours duquel on prélève des substances biologiques laissées par un.e agresseur.se sexuel.le présumé.e sur le corps et les vêtements de la victime. Cela peut être du sperme, de la salive, du sang, soit toute trace qui permet d'établir un profil génétique.



La trousse médico-légale est utile en cas de plainte à la police (sans obligation de le faire).



Les prélèvements doivent être faits dans un délai de 5 jours à la suite de l'agression sexuelle.



Les trousse médico-légales sont conservées pendant 14 jours.

Astuce : mettre les vêtements que vous portiez lors de l'agression sans un sac, sans les laver et, si possible, éviter de vous laver. Vous pouvez toutefois faire la trousse médico-légale si vous avez fait différemment.

Comment y avoir accès?

EN CHAUDIÈRE-APPALACHES, POUR FAIRE
UNE TROUSSE MÉDICOLÉGALE,
COMMUNIQUE AVEC URGENCE-DÉTRESSE AU
1 866 277-3553